

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2469

18 décembre 2009

### SOMMAIRE

Aberdeen Property Nordic Fund I SICAV- FIS .....	118485	Invicta S.A. ....	118482
Actelion Re S.A. ....	118467	Istanbul Venture Capital Initiative .....	118484
Alapis Luxembourg S.A. ....	118504	Ixia S.A. ....	118489
Asal S.A. ....	118511	KBC Financial Indemnity Insurance .....	118502
Aviva Investors .....	118486	K-Erlen Holding .....	118488
Baek-Immo Sicav .....	118486	King's Cross Asset Funding TLE .....	118489
Bakersfield Holding S.A. ....	118487	Larfin S.A. ....	118506
BSP International S.A. ....	118507	Larix S.A. ....	118506
Cadic Technologies S.A. ....	118511	Lux Independent S.à r.l. ....	118466
Cello S.A. ....	118509	MCP-MIC III S.à r.l. ....	118466
Climate Change Investment I S.A. SICAR .....	118487	Middenberm Group Holding Luxembourg S.A. ....	118467
Cofiso S.A. ....	118508	Milfoil S.A. ....	118505
ContourGlobal Luxembourg S.à r.l. ....	118493	Monkwood Luxco S.à r.l. ....	118466
Crusader S.A. ....	118502	Newton Group Holding S.A. ....	118512
Dafisa Holding S.A. ....	118504	Orion III European 4 S.à r.l. ....	118487
ECM Poland A.G. ....	118486	Patrick S.A. ....	118483
ECM Russia A.G. ....	118485	Paul Wurth International S.A. ....	118507
Eden 2 & Cie S.C.A. ....	118489	Pencil S.A. ....	118503
Euralver Façades S.A. ....	118502	Plot Twenty-Three S.A. ....	118504
European Real Estate Opportunities GP .....	118491	PMC Europe S.à r.l. ....	118510
Fiduciaire Comptable B + C S. à r.l. ....	118467	Porma S.à r.l. ....	118466
Financial Politics Luxembourg S.A. ....	118493	PREST'CAR LUX .....	118466
First Chemical (Luxembourg) S.à r.l. ....	118488	Reddick Finance S.à r.l. ....	118505
First Data Corporation (Luxembourg), s.à r.l. ....	118508	RH Paris 2 S.à r.l. ....	118511
Globus Investment S.A. ....	118510	Schenker Industrial Logistics .....	118503
Globus Investment S.A. ....	118507	SIX Pay S.A. ....	118481
Greenstone Aviation Holdings S.à r.l. ....	118494	Sparflex Diffusion et Participation Interna- tional (SDPI) .....	118482
Grissin S.A. ....	118509	Starmaker S.A. ....	118508
Hypernion Sicav .....	118512	Stephan S.A. ....	118481
IF-Experts-Comptables .....	118512	Sterope, S.A. S.P.F. ....	118507
Information Technology Services S.A. ....	118483	Tekla S.A. ....	118510
Intech S.A. ....	118482	Tradboat S.A. ....	118484
Intelsat (Luxembourg) Finance Company S.à r.l. ....	118467	Tradlux S.A. ....	118484
		Vantage Media Group S.A. ....	118509

**Lux Independent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 147.037.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Référence de publication: 2009152305/10.

(090184268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**Monkwood Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 117.178.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Référence de publication: 2009152273/10.

(090184222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**MCP-MIC III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.355.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Référence de publication: 2009152271/10.

(090184489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**Porma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 108.900.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Référence de publication: 2009152265/10.

(090184604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**PREST'CAR LUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 136.466.

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales du 16 septembre 2009 que les 10 parts sociales détenues par Monsieur Saïfi MESSAOUD, né le 1<sup>er</sup> octobre 1968 à Mont-St-Martin, demeurant à F-54620 Beuveille, 2, rue Blum ont été transférées à Monsieur Aytekin CAN, né le 4 janvier 1976, demeurant à L-3321 Berchem, 8, rue Oscar Roméo.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

*Pour PREST' CAR LUX Sàrl*

Signature

Référence de publication: 2009151884/14.

(090183642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**Fiduciaire Comptable B + C S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R.C.S. Luxembourg B 128.554.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Référence de publication: 2009152312/10.

(090184444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

**Intelsat (Luxembourg) Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 117.304.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.  
Joseph GLODEN  
Notaire

Référence de publication: 2009152307/12.

(090184801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

**Middenberm Group Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 102.822.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Référence de publication: 2009152276/10.

(090184221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

**Actelion Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 149.511.

STATUTES

In the year two thousand and nine on the sixteenth day of November.  
Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Actelion Ltd, a company governed by the laws of Switzerland, with registered office at Gewerbestrasse 16, CH-4123 Allschwil, Switzerland, registered with the Register of Commerce and Companies under number R.C.CH-280.3.003.028-8;

represented by Ms Nathalie GUTENSTEIN, lawyer, residing in Allschwil, Switzerland,  
by virtue of a proxy, given in Allschwil on 13 November 2009;

such proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which he forms.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn up:

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders.

The Company will exist under the name of "Actelion Re S.A."

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is to effect in Luxembourg or abroad all reinsurance operations in all branches, excluding all direct insurance operations, manage all reinsurance companies, acquire direct or indirect interests in all companies or undertakings, that have the same or a similar corporate object and that may have a favourable impact on the development of its activities, more generally any investment activities in securities or property and any other commercial, civil or financial transactions that could be directly linked to the corporate object.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 31 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

## Chapter II. - Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at ten million Swiss francs (CHF 10,000,000) divided into ten thousand (10,000) shares, with a nominal value of one thousand Swiss francs (CHF 1,000) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

The shares will be in the form of registered shares.

The shares are freely transferable.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

With respect to the registered shares, a shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class (if any) of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

**Art. 7. Authorized Capital, Increase and Reduction of Capital.**

7.1. The authorized capital of the Company is set at twenty million Swiss francs (CHF 20,000,000) divided into twenty thousand (20,000) shares. Each authorized share has a nominal value of one thousand Swiss francs (CHF 1,000).

The Board of Directors is authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the

subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorized capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose.

7.2. The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

**Art. 8. Acquisition of own shares.** The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

### Chapter III. - Board of directors, Auditors

**Art. 9. Board of Directors.** The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves (the "Board of Directors").

The members of the Board of Directors will be appointed by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed members of the Board of Directors as class A director (the "Class A Director") or class B director (the "Class B Director").

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors.

However, if the shareholders have qualified the Directors as Class A Directors or as Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures

or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy.

Any member of the Board of Directors may represent one other member of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

**Art. 13. Resolutions of the Board of Directors.** The resolutions of the Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Board of Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by any two (2) Directors acting jointly.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the general meeting of shareholders, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Directors' Liability - Indemnification.** No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Confidentiality.** Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulcation is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.

**Art. 18. Auditors.** The Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor..

The independent auditors will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

#### Chapter IV. - General meeting of shareholders

**Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders.** The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 20. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders will be held on the last Friday of June at 4:30 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 21. Other General Meetings.** The Board of Directors may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 22. Notice of General Meetings.** Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 23. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by visioconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

**Art. 24. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

**Art. 25. Adjournment.** The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

**Art. 26. Vote.** An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers ("formulaires") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

**Art. 27. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

#### **Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits**

**Art. 28. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 29. Adoption of Financial Statements.** The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

**Art. 30. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

### Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 31. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

### Chapter VII. - Applicable law

**Art. 32. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and the Law of 6 December 1991, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been established by the appearing party and recorded by the notary, the appearing party declares to subscribe all the shares and declares that the said shares have been paid up to the extent of more than 25% by payment in cash as follows:

Shareholder	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Actelion Ltd . . . . .	CHF 10,000,000.-	10,000	CHF 6,000,000.-
Total: . . . . .	CHF 10,000,000.-	10,000	CHF 6,000,000.-

The amount of six million Swiss francs (CHF 6,000,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately four thousand euro (EUR 4,000.-).

#### *Transitory Provisions*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2010.

By derogation to article 20 of the Articles of Incorporation, the first annual general meeting of shareholders will be held on the first Friday of May 2011 at 4 p.m.

#### *Resolutions of the general meeting of shareholders*

##### *First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of members of the Board of Directors and further resolved to appoint the following for a period ending at the issue of the first annual general meeting of shareholders:

Name, position, adresse

- Dr Marian BOROVSKY, General Counsel, born in Pratteln on 25 September 1969, residing at Gewerbestrasse, 16, CH-4123 Allschwil, Switzerland.

- Mr Joerg FELIX, Group Head of Treasury & Tax, born in Zwingen on 4 September 1973, residing at Gewerbestrasse, 16, CH-4123 Allschwil, Switzerland.

- Mr Arnaud SCHMITT, lawyer, born in Strasbourg on 11 January 1977, residing at L-2143 Luxembourg, 45, rue Laurent Ménager.

### Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at one (1) the number of independent auditors and further resolved to elect the following as independent auditor for a period ending at the first annual general meeting of shareholders:

Ernst & Young, Luxembourg, with registered office at 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.019).

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize novembre.

Pardevant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

Actelion Ltd, une société régie par le droit suisse, avec siège social à Gewerbestrasse 16, CH-4123 Allschwil, Suisse, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro R.C.CH-280.3.003.028-8.

représentée par Madame Nathalie GUTENSTEIN, juriste, demeurant à Allschwil, Suisse,

en vertu d'une procuration donnée à Allschwil, le 13 novembre 2009,

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

### Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les "Lois") et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination "Actelion Re S.A."

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert

provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, d'effectuer toutes opérations de réassurance dans toutes les branches à l'exclusion des opérations d'assurances directes, gérer toutes sociétés de réassurance, participer directement ou indirectement dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou similaire et qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières pouvant se rattacher directement à l'objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 31 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

## Chapitre II. - Capital, Actions

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à dix millions de francs suisses (CHF 10.000.000) divisé en dix mille (10.000) actions, ayant une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000,-) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Actions.** Chaque action donne droit à une voix.

Les actions seront nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Concernant les actions nominatives, un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions (s'il y en a), l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

## Art. 7. Capital Autorisé, Augmentation et Réduction du Capital Social.

7.1 Le capital autorisé de la Société est fixé à vingt millions de francs suisses (CHF 20.000.000) divisé en vingt mille (20.000) actions. Chaque action autorisée a une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution de la Société au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Conseil d'Administration.

7.2 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.]

**Art. 8. Rachat d'actions.** La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses propres actions s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

### Chapitre III. - Conseil d'administration, Commissaires aux comptes

**Art. 9. Gestion.** La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires (le "Conseil d'Administration").

Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans. Ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de qualifier les membres désignés du Conseil d'Administration comme administrateur de catégorie A (les "Administrateurs de Catégorie A") ou administrateur de catégorie B (les "Administrateurs de Catégorie B").

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au réviseur d'entreprises indépendant relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les Administrateurs de Catégorie A ou d'Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le "Secrétaire").

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

**Art. 13. Résolutions du Conseil d'Administration.** Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation.** Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Confidentialité.** Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

**Art. 18. Réviseur.** Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant.

Le réviseur d'entreprises indépendant sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera le nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

#### Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.** L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

**Art. 20. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier vendredi du mois de juin à 16:30 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 21. Autres Assemblées Générales.** Le Conseil d'Administration ou le réviseur indépendant peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

**Art. 22. Convocation des Assemblées Générales.** Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 23. Présence - Représentation.** Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum

et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

**Art. 24. Procédure.** Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 25. Prorogation.** Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

**Art. 26. Vote.** Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

**Art. 27. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

## Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 28. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 29. Approbation des Comptes Annuels.** Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

**Art. 30. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale") conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires, chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 31. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) actionnaire(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

## Chapitre VII. - Loi applicable

**Art. 32. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et la Loi du 6 décembre 1991 telle que modifiée.

### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ayant été arrêtés par la partie comparante et actés par le notaire, la partie comparante déclare que les 10.000 actions de la Société ont été souscrites et déclare que ces actions ont été libérées partiellement en espèces à concurrence de vingt cinq pour cent (25%) au moins comme suit:

Actionnaire	Capital souscrit	nombre d'actions	montant libéré
Actelion Ltd .....	CHF 10.000.000,-	10.000	CHF 6.000.000,-
Total: .....	CHF 10.000.000,-	10.000	CHF 6.000.000,-

Le montant de six millions de francs suisses (CHF 6.000.000) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ quatre mille euros (EUR 4.000,-).

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2010.

Par dérogation à l'article 20 des Statuts, la première assemblée générale annuelle des actionnaires devra se tenir le premier vendredi du mois de mai 2011 à 16 heures.

*Assemblée générale extraordinaire  
Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'établir le siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à trois (3) le nombre des membres du Conseil d'Administration et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin à la fin de la première assemblée générale annuelle des actionnaires:

- Docteur Marian BOROVSKY, General Counsel, né à Pratteln le 25 septembre 1969, demeurant à Gewerbestrasse, 16, CH-4123 Allschwil, Suisse.
- Monsieur Joerg FELIX, Group Head of Treasury & Tax, né à Zwingen le 4 septembre 1973, demeurant à Gewerbestrasse, 16, CH-4123 Allschwil, Suisse.
- Monsieur Arnaud SCHMITT, juriste, né à Strasbourg le 11 janvier 1977, demeurant à L-2143 Luxembourg, 45, rue Laurent Ménager.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à un (1) le nombre des réviseurs d'entreprises indépendant et a décidé de plus de nommer la personne suivante comme réviseur d'entreprises indépendant pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires:

Ernst & Young, Luxembourg, ayant son siège social au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.019).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. GUTENSTEIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48745. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009152615/778.

(090185169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

---

**SIX Pay S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 144.087.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Référence de publication: 2009152252/10.

(090184649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**Stephan S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 135.714,40.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 136.623.

---

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 26 novembre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant qu'administrateur, est acceptée avec effet immédiat.

- Johanna Dirkje Van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouvel administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009151917/17.

(090183949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**Invicta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.674.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 octobre 2009*

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Madame Katuscia Carraesi, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et de Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Sonia Still, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Président et d'administrateur de Maître Aloyse May, avocat à la Cour avec adresse professionnelle 2-4, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société AACO Sarl ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L-1526 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société H.R.T. Révision S.A. ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L-1526 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009151889/27.

(090183572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**Sparflex Diffusion et Participation International (SDPI), Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 68.761.

—  
En date du 30 septembre 2009, a démissionné avec effet immédiat: EURAUDIT SARL en sa qualité de Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009151912/10.

(090183864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**Intech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 17-19, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 52.838.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société extraordinairement en date du 5 novembre 2009 à 11.00 heures*

Le mandat du réviseur d'entreprises étant venu à expiration, est renommé réviseur d'entreprises jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2010 la société LUX-AUDIT REVISION, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 43.298, avec siège à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

Schifflange, le 5 novembre 2009.  
Pour extrait sincère et conforme  
Un administrateur

Référence de publication: 2009151911/15.

(090183838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

**I.T.S., société de gestion de patrimoine familial, Information Technology Services S.A., Société Anonyme  
- Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 69.553.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 octobre 2009*

Sont renommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Les mandats de Messieurs John SEIL et Thierry FLEMING ne sont pas renouvelés.

Est renommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 23 octobre 2009*

Est nommé président du conseil d'administration Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014, et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009151869/29.

(090184006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

**Patrick S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 136.619.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 26 novembre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant qu'administrateur, est acceptée avec effet immédiat.
- Johanna Dirkje Van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouvel administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009151916/17.

(090183948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

**Istanbul Venture Capital Initiative, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.548.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 9 septembre 2009, a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Bayram Mecit résidant professionnellement au KOSGEB, Abdülhakhamit Cad. N ° 866, Altmisevler 06470 Mamak, Ankara, Turquie,

Monsieur Hakan Tokaç résidant professionnellement au Necatibey Caddesi No:98, 06100 Bakanliklar, Ankara, Turquie,

Monsieur John Holloway résidant professionnellement au 96, boulevard Konrad Adenauer, L-2968 Luxembourg,

Madame Maria Leander résidant professionnellement au 96, boulevard Konrad Adenauer, L-2968 Luxembourg,

en qualité d'administrateurs de la Société pour une période de trois ans prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2012;

- de nommer:

Monsieur Refik Üreyen résidant professionnellement au Cyberpark Cyberplaza, B-Blok Kat-6, Bilkent, Ankara, 06800, Turquie,

en qualité d'administrateur de la Société pour une période prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2012, en remplacement de Madame Sen Akman démissionnaire en date du 9 septembre 2009;

- de nommer:

Monsieur Alexander Borg résidant professionnellement au Old Change House, 128 Queen Victoria Street, London, EC4V 4BJ, Grande-Bretagne,

Monsieur Batuhan Tufan résidant professionnellement au Nispetiye Mah. Aytar Cad. No:2, 34340 Levent Besiktas, Istanbul, Turquie,

en qualité d'administrateurs de la Société pour une période prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2012;

- de renouveler le mandat de:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société pour une durée de deux ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

*Pour ISTANBUL VENTURE CAPITAL INITIATIVE, Société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé organisé under the form of a société anonyme*

RBC Dexia Investor Services Bank, Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009151866/37.

(090184034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

**Tradlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 53.440.

En date du 30 septembre 2009, a démissionné avec effet immédiat: EURAUDIT SARL sa qualité de Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009151914/10.

(090183866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

**Tradboat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 116.948.

En date du 30 septembre 2009, a démissionné avec effet immédiat: EURAUDIT SARL sa qualité de Commissaire.

118485

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2009151913/10.

(090183865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**Aberdeen Property Nordic Fund I SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 113.948.

—  
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 29 octobre 2009, les administrateurs de Aberdeen Property Nordic Fund I SICAV-FIS décident d'accepter la démission de Mr Alexander Tannenbaum, Mr Fabian Klingler et Mr Nico Tates de leur poste d'administrateur avec effet au 30 octobre 2009.

Conformément au prescrit de l'article 51 de la loi du 10 août 1915, les administrateurs décident de pourvoir à leur remplacement et nomment en qualité d'administrateurs:

Mr Pertti Vanhanen, né le 26.02.1962, à Kerimäki, Finlande, demeurant professionnellement à Mikonkatu 9, FI-00100 Helsinki, Finlande;

Mr Tonny Nielsen, né le 07.12.1966 à Copenhague, Danemark, demeurant professionnellement à Gammel Kongevej 60, DK-1850 Frederiksberg C, Danemark;

Mr Ian Kent, né le 03.12.1976 à Birmingham, U.K., demeurant professionnellement au 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Cette décision sera soumise à la ratification lors de la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

1. Mr SAYKAN Selim;
2. Mrs SCHOMBERG Baerbel;
3. Mr VANHANEN Pertti;
4. Mr NIELSEN Tonny et
5. Mr KENT Ian

En outre Aberdeen Property Nordic Fund I SICAV-FIS atteste par la présente que:

- l'adresse professionnelle de son administrateur SCHOMBERG Baerbel a été transférée de 54, Wesserstrasse, D-60329 Frankfurt am Main, au 53-55 Bettinastrasse, D-60325 Frankfurt am Main.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 10 novembre 2009.

*Pour Aberdeen Property Nordic Fund I SICAV-FIS*

Selim Saykan

Référence de publication: 2009151872/34.

(090183637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**ECM Russia A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 135.556.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 24 novembre 2009*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

\* Monsieur Kamil Ziegler en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'Administration, et ce, avec effet immédiat;

\* Monsieur Tomas Lastovka en tant qu'Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration, et ce, avec effet immédiat;

- de nommer:

\* Monsieur Antonin Jakubse ayant son adresse professionnelle au Hvezdova 1716/2B, Prague 4, 140 00 République Tchèque, en qualité d'Administrateur de la société avec effet immédiat, et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Frederik Kuiper.

Référence de publication: 2009151892/19.

(090183598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**ECM Poland A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 120.091.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 24 novembre 2009*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

\* Monsieur Kamil Ziegler en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'Administration, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Frederik Kuiper.

Référence de publication: 2009151891/12.

(090183597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**Baek-Immo Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.279.

—  
Suite à l'assemblée générale ordinaire du 2 novembre 2009, les actionnaires de la société d'investissement à capital variable 'BAEK-IMMO SICAV' ont pris les résolutions suivantes:

- accepté les démissions de Michael Lipnik et Jean-Pierre Staelens de leur fonction d'administrateur avec effet au 2 novembre 2009;

- renouvelé le mandat d'administrateur de M. Michael Chidiac jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui aura lieu en 2010;

- élu aux postes d'administrateurs, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui aura lieu en 2010:

\* Anne Keilholz, née 9 juillet 1966, et

\* Marco Heim, né le 7 septembre 1974,

demeurant professionnellement au 3, Wettinerstrasse, D-65189 Wiesbaden;

- élu Ernst & Young Luxembourg S.A. en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui aura lieu en 2010.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009151877/23.

(090183723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**Aviva Investors, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 32.640.

—  
*Extrait de la lettre de démission d'Adam Lessing reçue le 30 novembre 2009*

Adam Lessing a démissionné le 30 novembre 2009 de ses fonctions de Président et d'Administrateur d'Aviva Investors.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009151882/12.

(090183650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**Climate Change Investment I S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 127.253.

Hiermit teilen wir Ihnen mit, dass der Verwaltungsrat den Aktionären die Ernennung der Gesellschaft KPMG Audit S.à.r.l. (R.C.S. Luxembourg B 103.590) als Prüfungsbeauftragter des Geschäftsjahres vom 01.07.2009 bis 30.06.2010 vorgeschlagen hat. Die Aktionäre haben dem Vorschlag zugestimmt. Dies wurde im Protokoll der Hauptversammlung vom 05.11.2009 festgehalten. Dieses Mandat gilt bis zu der Hauptversammlung der Gesellschaft, die im Jahr 2010 stattfinden wird.

Mit freundlichen Grüßen

*Climate Change Investment I S.A. SICAR*

Martin Schulte / Ralph Brödel

Référence de publication: 2009151878/16.

(090183705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

**Bakersfield Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.639.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 12 juin 2009*

Deuxième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de Messieurs Thierry FLEMING, Claude SCHMITZ et Guy HORNICK, anciennement sise 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg et transférée 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*BAKERSFIELD HOLDING S.A., Société Anonyme*

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

*Deux Administrateurs*

Référence de publication: 2009151861/26.

(090183525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

**Orion III European 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 147.557.

EXTRAIT

L'associé unique de la société Orion III European 4 S.à r.l. a accepté les démissions respectives de Monsieur Aref Hisham Lahham, Monsieur Bruce Charles Bossom et de Monsieur Van James Stults comme gérants de la société avec effet au 13 novembre 2009.

L'associé unique d'Orion III European 4 S.à r.l. a ensuite nommé les cinq personnes suivantes comme gérants de la société pour une durée maximale de 6 ans avec effet au 13 novembre 2009:

- Monsieur Nicolas Brimeyer, administrateur, né le 2 février 1941 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant à 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- Monsieur Christopher Jenner, administrateur, né le 11 novembre 1944 à Edimbourg (Royaume-Uni), demeurant à 57A, rue John Grün, L-5619 Mondorf les Bains (Grand-Duché de Luxembourg);

- Monsieur Ronald W. de Koning, conseiller immobilier, né le 29 décembre 1961 à Nijmegen (Pays-Bas), demeurant à Zuideinde 2, 2445 AV Aarlanderveen (Pays-Bas);

- Monsieur Olivier de Nervaux, gérant de portefeuille, né le 5 janvier 1946 à Paris (France), demeurant à 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France); et

- Monsieur Anthony Halligan, directeur financier, né le 17 mars 1962 à Christchurch (Nouvelle Zélande), demeurant à 43 Cambridge Road, West Wimbledon, Londres SW20 0QB (Royaume-Uni).

Le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Nicolas Brimeyer;

- Monsieur Christopher Jenner;

- Monsieur Ronald W. de Koning;

- Monsieur Olivier de Nervaux; et

- Monsieur Anthony Halligan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Orion III European 4 S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2009151886/33.

(090183593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

### **First Chemical (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 56.708.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 119.046.

#### EXTRAIT

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales prenant effet au 28 octobre 2009 que VCP Industrie Beteiligungen AG, ayant son siège social à Tegetthoffstraße 7, 1010 Vienna, Autriche a transféré 60.903 parts sociales de classe A et 226.832 parts sociales de classe B de la Société à VCP Industrie Beteiligungen B.V., ayant son siège social à Laan van Kronenburg 8, NL-1083 AS Amstelveen, Pays-Bas, et enregistrée à la chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 34143544.

Il en résulte, qu'à compter du 28 octobre 2009, le capital de la Société est réparti comme suit:

- Kikkolux S.à r.l.: 1.867.169 parts sociales de classe A

- VCP Industrie Beteiligungen B.V.: 60.903 parts sociales de classe A et 226.832 parts sociales de classe B

- BorsodChem Management Beteiligungs GmbH & Co. KG: 113.416 parts sociales de classe A

Total: 2.041.488 parts sociales de classe A et 226.832 parts sociales de classe B

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2009151876/21.

(090183868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

### **K-Erlen Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 135.367.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 24. November 2009*

Die von der Keystone Group Holding AG gehaltenen 290.000 Anteile an der Gesellschaft werden übertragen an Keystone Asset Management S.A.

Luxemburg, den 24. November 2009.

Robert Langmantel

Geschäftsführer

Référence de publication: 2009151875/13.

(090183881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

**Ixia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R.C.S. Luxembourg B 54.559.

Les administrateurs Carole Cahen, Claude Cahen et Marie-Pierre Denis, tous demeurant professionnellement 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg ainsi que le commissaire aux comptes, la Fiduciaire B+C S.à.r.l., ayant son siège social 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, déposent leurs mandats avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.11.2009.

Fiduciaire B+C S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009151873/14.

(090183996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

**Eden 2 & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 137.778.

EXTRAIT

Les mandats de Geoffrey Henry, Richard Newton et Denise Fallaize, actuels membres du conseil de surveillance de la Société, ont expiré lors de rassemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue le 27 novembre 2009.

Lors de la même assemblée, les actionnaires ont décidé de remplacer les membres du conseil de surveillance actuels par les personnes suivantes jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2010:

- Isabelle Probstel, née le 30 janvier 1969 à Nancy (France), ayant son adresse professionnelle à Auf dem Kyberg 34, D-82041 Deisenhofen (Allemagne),
- Andrew Guille, né le 22 novembre 1959 à Guernesey, ayant son adresse professionnelle à Elishama, rue de la Fosse, St Saviour, Guernesey GY7 9SU, et
- Valérie Emond, née le 30 août 1973 à St Mard (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Pour Eden 2 & Cie S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009151855/22.

(090183760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

**King's Cross Asset Funding TLE, Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 128.400.

In the year two thousand nine, on the twentieth day of the month of November.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

"STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING", a foundation established and existing under the laws of The Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam, The Netherlands, under number 34226972, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands, (the "Sole Shareholder");

here represented by Ms Catherine BEERENS, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given to her in Amsterdam (The Netherlands), on 11 November 2009.

Said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole Shareholder of "King's Cross Asset Funding TLE", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 128.400, incorporated formerly under the name "King's Cross Asset Funding 50", pursuant to a notarial deed enacted by the

undersigned notary, on 25 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1456 on 14 July 2007 (the "Company"). The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 04 September 2008, published in the Mémorial on 24 September 2008, under number 2330.

The appearing party representing the whole corporate capital of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to proceed to the dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

*Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to appoint:

- "MOURANT LUXEMBOURG S.A." a société anonyme with registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 88.409) as sole liquidator of the Company:

*Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.

- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.

- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

"STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING", une fondation régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays Bas, (l'"Associé Unique");

ici représentée par Madame Catherine BEERENS, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Amsterdam (Pays-Bas), le 11 novembre 2009.

Ladite procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "King's Cross Asset Funding TLE", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.400, constituée originellement sous la dénomination "King's Cross Asset Funding 50", suivant un acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 25 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 1456 du 14 juillet 2007 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du notaire soussigné en date du 4 septembre 2008, lequel acte fut publié au Mémorial le 24 septembre 2008 sous le numéro 2330.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social d'un montant de douze mille cinq cents euros (12,500.- EUR), a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

118491

*Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

*Seconde résolution*

L'Associé Unique DECIDE de nommer:

- "MOURANT LUXEMBOURG S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 88.409), en tant que seul liquidateur de la Société.

*Troisième résolution*

L'Associé DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfiques nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BEERENS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14316. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2009152380/104.

(090184548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

**European Real Estate Opportunities GP, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.825.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

Stanhope Capital (Cayman) Limited, a company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 694 GT, 11 Dr Roy's Drive, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under the number MC136809, duly represented by its Director, Mr Jonathan Bell, himself here represented by Mrs Corinne Petit, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in London on November 23<sup>rd</sup>, 2009.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by all the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the present private limited liability company (Société à responsabilité limitée) "European Real Estate Opportunities GP", with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B number 137.825, has been incorporated by deed dated March 12<sup>th</sup>, 2008 and enacted by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as published

in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated May 13<sup>th</sup>, 2008 under number 1161 (hereafter the "Company").

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (25.- EUR) each.
- That the appearing party is the Sole Shareholder of the Company, representing 100 % of the share capital.
- That the appearing party fixed the agenda as follows:

*Agenda:*

1. Transfer of the registered office of the Company and subsequent amendment of article 5 of the bylaws;
2. Miscellaneous.

*First resolution*

The Sole Shareholder decides the transfer of the registered office of the Company from 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg to 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, with immediate effect.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles of Association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager of the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers."

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand two hundred euro (1,200.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing parties, the said parties signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Stanhope Capital (Cayman) Limited, une société constituée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à P.O. Box 694 GT, 11 Dr Roy's Drive, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, et enregistrée au Registrar of Companies of Cayman sous el numéro MC136809, dûment représenté par son gérant Monsieur Jonathan Bell, lui-même représenté par Madame Corinne Petit, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée à Londres le 23 novembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par toutes les comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la Société à responsabilité limitée "European Real Estate Opportunities GP", ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 137.825, a été constituée suivant acte reçu en date du 13 mars 2008 par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 mai 2008, sous le numéro 1161 (ci-après la "Société").

- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

- Que la comparante est l'Associée Unique de la Société, représentant 100% du capital.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

118493

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la Société et modifications subséquentes des Statuts;
2. Divers.

*Première résolution*

L'Associé Unique décide le transfert du siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays par décision du gérant ou du conseil de gérance."

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de mille deux cents euros (1,200.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2009. LAC/2009/50383. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Référence de publication: 2009152389/102.

(090184823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

**Financial Politics Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 26.909.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue à Bertrange en date du 26 novembre 2009 que:

Suite à la démission de Monsieur Gérard O'HERNE de son poste d'administrateur unique, l'assemblée a nommé un nouvel administrateur unique:

Monsieur Taddeus Henri Maria VAN LAAK, administrateur de sociétés, né le 19 juillet 1960 à Dordrecht (NL), demeurant au 9, rue du Chemin de Fer L-8057 Bertrange, avec pleins pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009151910/15.

(090183832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

**ContourGlobal Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.282.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Référence de publication: 2009152323/10.

(090184567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**Greenstone Aviation Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 149.516.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the Luxembourg law, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.551,

represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

the said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is Greenstone Aviation Holdings S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### **IV. General meetings of shareholders**

##### **Art. 12. Powers and Voting rights.**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its share holding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

##### **Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

##### **Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## VI. General provision

17.1. Notices and communications are made or waived and the circular resolutions of the managers as well as the circular resolutions of the shareholders are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with meetings of the board of managers may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the circular resolutions of the managers, the resolutions adopted by the board of managers by telephone or video conference and the circular resolutions of the shareholders, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2010.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Szymon DEC, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

- Mr Hugo NEUMAN, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- Justin BICKLE, born on January 11, 1971 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, England;

- Jean-Pierre BACCUS, born on September 14, 1976 in Malmedy, Belgium, residing professionally at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg; and

- Martin David GRAHAM, born on December 7, 1978 in Glasgow, Scotland, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, England.

2. The registered office of the Company is set at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.551,

représentée par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est Greenstone Aviation Holdings S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par cette dernière conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée générale des associés

##### Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Il sera prélevé un montant de cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'associé ou des associés ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## **VI. Disposition générale**

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires des gérants ainsi que les résolutions circulaires des associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le conseil de gérance.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires des gérants, des résolutions adoptées par le conseil de gérance par téléphone ou visioconférence et des résolutions circulaires des associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2010.

### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., précitée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Coûts*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.000,- (mille euros).

### *Décisions de l'associé unique*

Aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Szymon DEC, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
  - Hugo NEUMAN, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;
  - Justin BICKLE, né le 11 janvier 1971 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Angleterre;
  - Jean-Pierre BACCUS, né le 14 septembre 1976 à Malmedy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg; et
  - Martin David GRAHAM, né le 7 décembre 1978 à Glasgow, Ecosse, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Angleterre.
2. Le siège social de la Société est établi au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49189. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009152606/439.

(090185259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

**Crusader S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 134.941.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009*

**1<sup>ère</sup> Résolution:**

Le Conseil d'Administration décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Maxime DUPONT, demeurant au 14, Avenue Hoche, F-75008 Paris, Administrateur-Délégué, lequel pourra agir seul au nom et pour le compte de la société, dans les limites des dispositions légales et de son objet social.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

**2<sup>ème</sup> Résolution:**

Le Conseil d'Administration décide d'accepter la démission de Monsieur Christophe Blondeau de sa fonction de Président du Conseil d'Administration et nomme, avec effet immédiat, Monsieur Maxime DUPONT, demeurant au 14, Avenue Hoche, F-75008 Paris, Président du Conseil d'Administration de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

*Pour CRUSADER S.A.*

Signature

Référence de publication: 2009151888/20.

(090183729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

**KBC FII, KBC Financial Indemnity Insurance, Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 75.878.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 6 octobre 2009.*

1. L'Assemblée accepte les démissions de Monsieur Guido Segers, domicilié Torenstraat 114 BE - 3110 ROTSELAAR en tant qu'Administrateur et Président et de Monsieur Peter Hannes domicilié, Pamelsestraat 49/21 BE - 1770 LIEDEKERKE en tant qu'Administrateur;

2. L'Assemblée nomme Monsieur Johan Thijs, domicilié Moorsemsestraat 260 BE - 3130 BETEKOM, en tant qu'Administrateur et Président et Monsieur Johan De Decker, domicilié Constantin Meunierstraat 52 - BE - 3000 LEUVEN en tant qu'Administrateur.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2011.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009151854/17.

(090183771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

**Euralver Façades S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 62.513.

*Extrait de la réunion de l'Assemblée Générale du 12 juin 2009*

L'assemblée renouvelle, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015, le mandat des administrateurs:

- Monsieur Daniel GOYER, demeurant à 10, rue de la Garenne, F-41120 Fougères sur Bièvre;
- Monsieur Jacques HUILLARD, demeurant à 1, rue d'Ouessant, F-75015 Paris;
- Monsieur Max DE MAREUIL, demeurant à 6, cité Rougemont, F-75009 Paris.

Le mandat du président du conseil d'administration Monsieur HUILLARD est également renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

L'assemblée renouvelle, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015, le mandat du commissaire aux comptes:

- Mazars, ayant son siège social à 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009151860/18.

(090183550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**Schenker Industrial Logistics, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 116.677.

1. En date du 14 juillet 2008:

- Wilfried Asnong, avec adresse au 12, Oude Baan, 2820 Bonheiden, Belgique, a démissionné de son mandat de "Geschäftsführer" avec effet immédiat;

- Rudi Debras, avec adresse au 39, C. Lenaerstsstraat, 3401 Landen, Belgique, a démissionné de son mandat de "Mitglied des Verwaltungsrates" avec effet immédiat;

- Marinus Wirix, avec adresse professionnelle au 2, Schrijnwerkerstraat, 2984 BC Ridderkerk, Pays-Bas, a été nommé au mandat de "Mitglied des Verwaltungsrates", avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011 ainsi qu'au mandat de "Geschäftsführer", avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- Christophe Michiels, avec adresse au 7, Kersdonk, 2830 Tisselt, Belgique, a été nommé au mandat de "Mitglied des Verwaltungsrates" avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011 ainsi qu'au mandat de "Geschäftsführer", avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. En date du 9 mars 2009:

- Gérard Vincent, avec adresse au 58, Godefriduskaai, 2000 Antwerpen, Belgique, a démissionné de son mandat de "Mitglied des Verwaltungsrates und Geschäftsführer" avec effet immédiat;

- Detlef Kurzbuch, avec adresse au 6B, Starenweg, 64625, Bensheim-Auerbach, Allemagne a démissionné de son mandat de "Mitglied des Verwaltungsrates" avec effet immédiat;

- Christophe Michiels, avec adresse au 7, Kersdonk, 2830 Tisselt, Belgique, a démissionné de son mandat de "Mitglied des Verwaltungsrates" et de son mandat de "Geschäftsführer" avec effet immédiat;

- Willem Pieter Zoutendijk, avec adresse professionnelle au 2, Schrijnwerkerstraat, 2984 BC Ridderkerk, Pays-Bas a été nommé au mandat de "Geschäftsführer" et au mandat de "Mitglied des Verwaltungsrates", avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- Geert Vanderoy, avec adresse professionnelle au 7, Kersdonk, 2830 Tisselt, Belgique a été nommé au mandat de "Geschäftsführer" avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

3. En date du 17 septembre 2009, Geert Vanderoy, avec adresse professionnelle au 7, Kersdonk, 2830 Tisselt, Belgique, a démissionné de son mandat de "Geschäftsführer" avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009151871/36.

(090184042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**Pencil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 65.003.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 novembre 2009*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

*Signataires catégorie A:*

- Monsieur Nico SCHAEFFER, avocat, demeurant au 12, avenue de la Porte Neuve, Luxembourg;
- Monsieur Armand HAAS, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant au 30, Grand-rue, L-1660 Luxembourg

*Signataires catégorie B:*

- Monsieur Lorenzo ORTELLI, administrateur de sociétés, demeurant au 28, Via Lucino, CH-6932 Lugano-Breganzona;
- Monsieur Fausto ORTELLI, conseiller fiscal, demeurant au 3, via Nassa, CH-6900 Lugano.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- H.R.T. Révision S.A., société anonyme, 23, Val Fleuri, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009151868/22.

(090184010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**Dafisa Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 67.158.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2009, les mandats des Administrateurs MM. Daniel Henry REY, Jean-Charles ROBATTI et Mme Patricia REY ainsi que celui du Commissaire aux Comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2010. M. Daniel Henry REY a été confirmé dans ses fonctions d'Administrateur-délégué.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

*Pour DAFISA HOLDING S.A., Société anonyme holding*

Experta Luxembourg, Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-Président / -

Référence de publication: 2009151865/16.

(090184116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**Alapis Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 142.117.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 novembre 2009:*

- Est nommée administrateur de la société Mme Evrydiki Georgakaki, employée privée, résidant professionnellement au Aftokratoros Nikolaou Str. 2, 17671 Athens en remplacement de l'administrateur démissionnaire Mme Maria Birbili avec effet du 12 novembre 2009.

- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009151851/16.

(090183824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**Plot Twenty-Three S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.945.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 décembre 2008*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, et de Madame Helena Tonini Di-Vito, employée privée, avec

adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg. Ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg au poste d'administrateur. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société ALTER AUDIT S.à r.l., ayant son siège social au 69, rue de la Semois à L-2533 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009151850/23.

(090183854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

### **Reddick Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.409.

—  
RECTIFICATIF

Suite au dépôt daté du 20 avril 2009 sous la référence L090056280.04. il y a lieu de désigner Paul Lefering en tant que gérant de la Société.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2009151856/14.

(090183722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

### **Milfoil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 128.272.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 9 octobre 2009*

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et de Madame Katuscia Carraesi, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Sonia Still, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Président et d'administrateur de Maître Aloyse May, avocat à la Cour avec adresse professionnelle 2-4, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société BDO Compagnie Fiduciaire S.A. ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société BDO Audit S.A. ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009151849/28.

(090183863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**Larfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.843.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 27 octobre 2009*

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gianmarco Bergerre, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et de Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Sonia Still, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Président et d'administrateur de Maître Aloyse May, avocat à la Cour avec adresse professionnelle 2-4, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société BDO Compagnie Fiduciaire S.A. ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société BDO Audit S.A. ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009151848/28.

(090183871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**Larix S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 23.556.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 19 mai 2009*

De nommer la société D.S. CORPORATION S.A., enregistrée sous le numéro R.C. B n° 79.334, avec siège social au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en remplacement de Monsieur Fons MANGEN en tant que commissaire aux comptes. D.S. CORPORATION S.A. continue le mandat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Pour extrait sincère et conforme

LARIX S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009151847/15.

(090183991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**Sterope, S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 133.328.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale tenue au siège social le 25 juin 2009*

L'Assemblée Générale prend acte de la démission en tant qu'Administrateur de la société MC MANAGEMENT. La démission prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009. En remplacement, l'Assemblée Générale a décidé de nommer Madame Madeleine MEIS, Duerfstrooss 96 à L-9647 DONCOLS. Le mandat d'administrateur de Madame Madeleine MEIS débute donc le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2013.

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission en tant qu'Administrateur Délégué de la société MC MANAGEMENT. La démission prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009. En remplacement, l'Assemblée décide de nommer Madame Madeleine MEIS, Duerfstrooss 96 à L-9647 DONCOLS. Le mandat d'administrateur Délégué de Madame Madeleine MEIS débute donc le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STEROPE, S.A. S.P.F  
Fiduciaire Internationale S.A.  
Route d'Esch 7  
L-1470 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009150367/22.

(090182354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**Globus Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 111.459.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150366/10.

(090182650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**Paul Wurth International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.  
R.C.S. Luxembourg B 55.570.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2005*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue au siège social en date du 5 mai 2005 que:

L'Assemblée désigne comme commissaire Madame Gaby WEILER, Maître en Sciences Economiques, demeurant professionnellement à L-4330 Esch-sur-Alzette, 8, Avenue des Terres Rouges. Le mandat expirera immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Pour extrait conforme  
Signatures

Référence de publication: 2009150368/15.

(090182118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**BSP International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 66.653.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement en date du 10 novembre 2009 que les mandats suivants sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014:

- Monsieur Riccardo MORALDI, expert-comptable, demeurant professionnellement Luxembourg, 40, avenue de la Faiencerie.

- Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, demeurant professionnellement Luxembourg, 40, avenue de la Faiencerie.

- Monsieur Andrea DE MARIA, employé privé, demeurant professionnellement à 40, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Monsieur Riccardo MORALDI, administrateur actuel, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009150401/20.

(090182066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

**Starmaker S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 38.386.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 6 novembre 2009 que

Sont réélus administrateurs:

- Monsieur Michele CANEPA, employé privé, demeurant 40, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg

- Monsieur Riccardo MORALDI, employé privé, demeurant 40, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg

- Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, demeurant 40, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Est nommée commissaire aux comptes en remplacement de Global Trust Advisors S.A:

- La société SER.COM Sàrl, avec siège social au 3, rue Belle-vue à L-1227 a été nommée commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 17/11/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009150403/20.

(090182056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

**Cofiso S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.557.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 octobre 2009 que:

AUSTIN EQUITIES SA, ayant son siège à Panama, Mossfon Building, East 54th Street, a été nommé nouveau commissaire en remplacement de Mayfar Trust Sàrl, démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 16/11/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009150400/15.

(090182091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

**First Data Corporation (Luxembourg), s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 95.433.

—  
EXTRAIT

En date du 10 novembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Mme Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009150404/16.

(090182011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**Grissin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 63.710.

—  
**RECTIFICATIF**

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 3 août 2009*

Suite au dépôt L090162790.05 du 22/10/2009 concernant la nouvelle fonction de Madame Véronique Wauthier

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Madame Natacha Steuermann en sa qualité d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la Société et décide de coopter en remplacement Madame Véronique Wauthier, avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

- Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Monsieur Serge Tabery, Madame Sonia Still et Madame Véronique Wauthier.

Extrait certifié conforme

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2009150408/19.

(090181867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**Vantage Media Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 83.614.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 16 juin 2009 à 15.00 heures.*

Reconduction des mandats de Messieurs Didier Bottge, Frédéric Otto, Marc Ambroisien et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et de H.R.T. Révision S.A., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes, pour une année. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009150411/16.

(090182388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**Cello S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 76.736.

—  
*Extrait des résolutions adoptées en date du 5 octobre 2009 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société.*

Il a été décidé d'accepter la démission avec effet immédiat de l'administrateur suivant:

- Monsieur Michel Ducros, demeurant Route de l'Abbaye - La Maison Rose à CH-1169 Yens.

Et de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010 devant se tenir en 2011:

- Monsieur Paul Giorgetti, demeurant au 102, rue de Kohlenberg à L-1870 Luxembourg

De plus, il a été décidé de nommer aux postes d'Administrateur Délégué et Président du Conseil d'Administration, et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010 devant se tenir en 2011, Monsieur Marc Giorgetti demeurant au 2, route de Luxembourg à L-7423 Dondelange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère  
Fiduciaire Patrick Sganzerla s.à r.l.  
Pour Cello S.A.  
17, rue des Jardiniers, B.P. 2650, L-1026 Luxembourg  
Patrick Sganzerla  
Expert-Comptable

Référence de publication: 2009150398/23.

(090182135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**Tekla S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.583.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 octobre 2009 que:

- CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé Commissaire en remplacement de MAYFAIR TRUST S.à.r.l., démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 24/11/09.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2009150399/15.

(090182103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**PMC Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 90.966.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 17 novembre 2009*

La société est engagée en toutes circonstances, par la signature conjointe d'au moins deux (2) gérants dont au moins un (1) appartient à la catégorie A.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour PMC Europe S.à.r.l.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009150416/15.

(090182141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**Globus Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.459.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150365/10.

(090182653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**Cadic Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 148.886.

Statuts coordonnée déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 novembre 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009151045/14.

(090183191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

---

**RH Paris 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 136.968.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 2 janvier 2008 entre:

Société domiciliée: RH Paris 2 Sàrl

Société à responsabilité limitée

Au capital de 13.140,- EUR

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

RCS, Luxembourg: B 136 968

et

Domiciliataire: Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

RCS, Luxembourg: B 28 967

a pris fin avec effet au 30 septembre 2009

Fait à Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009151036/23.

(090182766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

---

**Asal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 43.722.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 novembre 2009*

4. L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. L'Assemblée accepte également la démission en tant que Commissaire aux comptes de Co-Ventures S.A., ayant son siège social 50, Route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Décharge leur est donnée pour l'exercice de leur mandat à ce jour.

5. L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, avec adresse professionnelle 38, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Madame Valérie Wesquy, employé privé, avec adresse professionnelle 3, Rue Belle-Vue à L-1227 Luxembourg et Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employé privé, avec adresse professionnelle 38, Avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg. SER.COM Sàrl, ayant son siège social 3, Rue Belle-Vue à L-1227 Luxembourg est nommé nouveau Commissaire aux comptes. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

6. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 38/40 Avenue de la Faïencerie au L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

*Pour la société*

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009151035/26.

(090182772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

---

**IF-Experts-Comptables, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 148.154.

Le Conseil d'Administration du 10 novembre 2009 a pris acte de la démission de Monsieur Lucien KOMES de ses fonctions d'Administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/10/09.

Signature.

Référence de publication: 2009151049/11.

(090183063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

---

**Hypernion Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.008.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 27 novembre 2009*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Alain Léonard, Donald Villeneuve et Luc Paindavoine en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010,

2. de réélire KPMG Audit S.à r.l., Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

*Pour HYPERNION SICAV*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliaire*

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

*Directeur / Sous-Directeur*

Référence de publication: 2009151050/19.

(090183319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

---

**Newton Group Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 62.596.

Le siège de la société au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2009.

*Pour le domiciliaire*

COMEXCO INTERNATIONAL SÀRL

16, RUE DE NASSAU

L-2213 LUXEMBOURG

M. Van Hoek

*Gérant*

Référence de publication: 2009151028/15.

(090183347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

---